

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 18 juin 2025

Une convention renouvelée pour l'inclusion

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée réaffirme son engagement pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi public des personnes en situation de handicap sur le département de la Vendée.

Ce mercredi 18 juin 2025, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vendée (CDG85) signe officiellement une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) en présence de :

- M. Eric HERVOUET, Président du Centre de Gestion ;
- Mme Marine NEUVILLE, Directrice du FIPHFP ;
- Mme Odile GAUDIN, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion ;
- M. Laurent FELIX, directeur territorial au handicap du FIPHFP en Pays de la Loire ;
- Mme Anne-Laure CADIOU, responsable du Pôle Santé et Qualité de Vie au Travail ;
- Mme Sandrine FLAMANT, Conseillère Handicap-Maintien dans l'Emploi du Centre de Gestion.



Depuis octobre 2009, le Centre de Gestion a souhaité s'impliquer dans le développement d'une politique autour du handicap via la signature d'une convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction publique (FIPHFP).

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE
Maison des Communes de la Vendée

65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 – e-mail : direction@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr

Lors de la réorganisation du Centre de gestion, le Président a souhaité positionner le conseiller handicap et maintien dans l'emploi au sein du pôle Santé et Qualité de vie au travail afin de renforcer le lien avec l'ensemble des acteurs de la santé et affirmer la politique du handicap du Centre de gestion.

La politique du handicap et du maintien dans l'emploi du Centre de gestion a pour objectif de :

- **Favoriser l'accès à l'emploi** des personnes en situation de handicap ;
- **Accompagner le maintien dans l'emploi** notamment en cas de changement de l'état de santé des agents, en garantissant des conditions de travail adaptées et accessibles ;
- **Garantir l'intégration des agents** en situation de handicap dans les collectivités ;
- **Sensibiliser l'ensemble des agents et des collectivités** à la question du handicap, de la diversité et de l'inclusion.

La convention de partenariat avec le FIPHFP 2022-2024 s'est achevée le 31 décembre 2024 avec 84% d'atteintes des objectifs fixés. Face à ce bilan positif et à la volonté de développer l'accompagnement des collectivités et des agents sur les volets du handicap, le Centre de gestion s'engage dans la nouvelle convention de partenariat avec le FIPHFP 2025-2028.

Les axes, les objectifs et les montants sollicités dans le cadre de la convention

Axe 1 : Communiquer sur le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap

- Informer et sensibiliser sur la politique du handicap :
 - Renouvellement des journées de sensibilisation aux différents handicap deux fois par an, en partenariat avec 4 associations représentant le handicap visuel/auditif/moteur/mental ou psychique
 - Webinaires à destination des collectivités et des agents BOETH
 - Création des échappées du CDG sur cette thématique
- Accompagner les collectivités dans leurs démarches de demande de financement auprès du FIPHFP

Montant sollicité : 38 000 €

Axe 2 : Favoriser l'employabilité et le recrutement pérenne de travailleurs handicapés dans la fonction publique

- Accompagner 27 agents en situation de handicap dans leur intégration dans une collectivité en tant que contractuel, apprenti ou stagiaire, via notamment le service Missions Temporaires du CDG.

Montant sollicité : 42 000 €.

Axe 3 : Favoriser le maintien dans l'emploi

- Mettre en place un accompagnement social via une assistante sociale pour les agents le nécessitant (10 accompagnements)
- Réaliser les études de poste pour aménager les postes de travail (50 études de poste)
- Accompagner les agents au maintien dans l'emploi avec l'aide des conseillères en évolution professionnel (56 accompagnements personnalisés)

Montant sollicité : 190 000 €

Axe 4 : Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la fonction publique

- Accompagner 8 apprentis en situation de handicap et leurs collectivités (renseignements sur les aides possibles, financières, matérielles et humaines, assurer un suivi plus accru...)

Montant sollicité : 72 000 €

Axe 5 : Action spécifique

- Mise en place d'une formation au métier d'agent administratif polyvalent et/ou spécialisé
- Création d'un réseau d'entraide au référent handicap au sein du territoire Vendéen

Montant sollicité : 38 000 €

Le montant total prévisionnel financé par le FIPHFP, s'établit à 380 000 € sur l'ensemble de la durée de la convention.

Afin de suivre la mise en œuvre de cette convention, un comité de pilotage est créé. Il est composé du Président, des membres du bureau et des membres du comité de direction du Centre de gestion.

Il se réunira une fois par an pour analyser les réalisations de l'année et formuler les objectifs de l'année à venir.

Le Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale de la Vendée

Le Centre de Gestion de la Vendée est un établissement public local, représentant l'ensemble des collectivités affiliées (communes et établissements publics), situé au 65 rue Kepler à La Roche-sur-Yon. Réunissant plus de 90 agents il gère plus de 13 000 agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels) relevant de plus de 400 collectivités et établissements publics communaux et intercommunaux. Au-delà de ses attributions légales, il assure différents services pour l'ensemble des collectivités affiliées ainsi que des prestations à la demande.

La convention quadriennale mise en place avec le FIPHFP contribue au développement de la politique du Handicap du Centre de Gestion en faveur des agents territoriaux de la Vendée.

Plus d'informations sur www.maisondescommunes85.fr

Le Fonds d'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

Le groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts presse

CDG85 – Sandrine FLAMANT, conseillère handicap maintien dans l'emploi,
conseil.handicap@cdg85.fr, 02 53 33 01 46

FIPHFP – Véronique Bonnet, v.bonnet@agence-cid.fr, 06 08 62 33 59
Chloé Lemahieu, c.lemahieu@agence-cid.fr, 06 89 57 84 63